



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## Déclaration Intersyndicale.

Monsieur le Ministre,

Le 30 juillet 2013 la DAGEMO a eu 23 ans : M. Blondel invite les syndicats représentatifs à son enterrement le 14 octobre, en votre présence.

Comme nous avons eu l'occasion de le rappeler en CTAC conjoint le 2 juillet et lors des CTM qui se sont suivis, la DAGEMO a été créée suite au constat que l'existence d'une direction de moyens unique est apparue au fil du temps comme insuffisamment adaptée à la nature des enjeux comme à la variété des missions assurées par chacun des ministères concernés.

**Avant la création de la DAGEMO, la DAGPB** (Direction de l'administration générale, du personnel et du budget) avait en charge la gestion de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers du ministère de la Santé et des Affaires sociales, alors unifié avec celui du Travail.

L'objectif de la partition de 1990 était de donner à chaque ministre concerné, Santé et Affaires sociales d'une part, Travail de l'autre, la maîtrise de l'ensemble de ses moyens nécessaires à l'action de son administration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Depuis cette date, il a été régulièrement rappelé les objectifs de cette réforme, qui permettait d'avoir notamment « *un réseau des services déconcentrés ayant une direction référente, au sens qu'elle fixe les normes en termes budgétaires, RH, SI, etc.*

*Spécialiste du ministère sur des sujets un peu pointus, elle était l'interface directe avec le ministre, qui est le chef de l'administration, lui permettant de faire ses choix et ensuite de mettre en œuvre ses instructions sans avoir à passer par de multiples interlocuteurs.*''

Ainsi, la DAGEMO aura survécu à la RGPP (Révision générale des politiques publiques), mais elle a succombé à la MAP (Modernisation de l'action publique).

De plus, le ministère du travail a connu depuis plusieurs années des réformes qui déstabilisent et mettent en péril santé des agents.

***Le changement c'est donc pour maintenant.***

Cette disparition nous inquiète : les conditions de la fusion ont été telles que nous ne percevons aucune raison de fêter cet événement.

Effectivement, l'association a minima des agents au processus de préparation à cette fusion des fonctions supports n'aura pas contribué à rassurer nos collègues.

**Cette fusion a nourri des angoisses parce qu'elle a engendré des incertitudes loin d'être levées à ce jour :**

- ***Incertitudes sur le nouveau poste, les nouvelles fonctions, les procédures de travail.***
- Incertitude sur les économies réalisées par cette réorganisation suscitée par un objectif de diminution des coûts : ***nous attendons toujours la présentation du coût global de cette opération ainsi que celle des gains escomptés.***
- ***Incertitude sur les programmes budgétaires 155 et 124***, maintenus en 2014 en principe mais après ?
- ***Incertitude des impacts sur la gestion de l'action sociale du secteur Travail.***
- ***Incertitude sur les instances de dialogue social et leur architecture future*** : aurons-nous un CTAC fusionné ? Un CHSCTAC fusionné ? Comment est prévue la représentation des organisations syndicales du secteur Travail aux CLC des nouvelles DAC ? Le tout avec trois CTM distincts.

**Par contre, nous constatons une certitude sur le non respect du CHSCT et sa dimension dans l'organisation d'un dialogue social réel :**

- ***Non respect du délai de convocation et de la procédure de rédaction de l'ordre du jour.***
- Visite des nouveaux locaux la veille au soir de la tenue du CHSCT.
- ***Dates de déménagement « fantaisistes »*** annoncées lors du CHSCT puisqu'elles ne sont pas réellement tenues !
- Opérations de déménagement successives non présentées qui risquent d'avoir lieu !
- ***Interférences malencontreuses avec des opérations de gestion lourdes*** comme les CAP par exemple

Beaucoup d'agents de la DAGEMO, ne se retrouvant pas dans les nouvelles structures, ont préféré partir avant le regroupement. Avec ces départs, c'est toute la mémoire et la connaissance de notre réseau qui s'en est allé. Cette disparition pourrait ainsi « percuter » ou ralentir votre volonté de réforme pour un « Ministère Fort ».

**Pour toutes ces raisons, nous nous refusons, Monsieur le Ministre, de cautionner par notre présence « l'enterrement » de la DAGEMO et nous vous demandons instamment que soit appliqué un dialogue social exemplaire.**

Les représentants syndicaux au CTAC Travail.